

Compte-rendu Conseil Local du Handicap 19^e – Violences faites aux femmes en situation de handicap 28 novembre 2024

Introduction : Andrea Fuchs, adjointe au Maire en charge de la lutte contre les discriminations et de l'égalité femmes-hommes

Pour rappel, Andrea Fuchs était déjà intervenue en CLH en décembre 2022, pour présenter la participation citoyenne et les Conseils de quartier.

A l'occasion de la Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, Andrea Fuchs rappelle les engagements forts de la mairie du 19^{ème} en matière de lutte contre les violences faites aux femmes, une des priorités du mandat et cet engagement concerne bien entendu toutes les femmes, y compris celles en situation de handicap.

La Mairie du 19^{ème} arrondissement propose plusieurs dispositifs pour accompagner les femmes victimes de violence, notamment le Point Femmes 19 au sein de la mairie même. Assuré par l'association Libres Terres Des Femmes, le Point Femmes 19 est un lieu d'accueil, d'écoute et d'accompagnement destiné aux femmes victimes de violences conjugales et/ou violences intrafamiliales et l'accueil au sein de la mairie permet d'assurer une grande discrétion pour les femmes accueillies. Les permanences sont gratuites et sans rendez-vous, tous les lundis de 9h30 à 12h et la mairie est bien entendu accessible PMR. L'association Libres Terres de Femmes accueille évidemment toutes les femmes dont régulièrement des femmes en situation de handicap. C'est d'ailleurs le cas de l'ensemble des partenaires qui sont listés sur le flyer du Point Femmes 19 et notamment de FDFA dont les permanences figurent sur ce flyer.

La Mairie du 19^e arrondissement s'est dotée d'un Réseau d'aide aux femmes victimes de violences et leurs enfants (RAV), qui rassemble les différent.e.s professionnel.les et associations qui interviennent dans la prise en charge et l'accompagnement des femmes victimes (police, professionnel.les de santé, travailleur.se.s sociaux, bailleurs, associations et structures). De nombreuses ressources et supports de documentation, qui répertorient les partenaires et structures ressources dans la prise en charge et l'accompagnement des femmes victimes de violences, sont disponibles à l'accueil ainsi que sur le site de la mairie.

Aussi de nombreuses actions sont organisées dans le 19^e arrondissement pour informer et sensibiliser les habitant.es et les personnels municipaux tout au long de l'année aux dates consacrées (mais pas que) :

- 6 février : Journée internationale de tolérance zéro face aux mutilations génitales féminines,
- 8 mars : Journée internationale des droits des femmes,
- 11 octobre : Journée internationale des filles,
- 25 novembre : Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes. Comme par exemple le 29 novembre, une soirée Stand Up au Féminin au TLM, avec la participation d'humoristes engagées contre les violences sexistes et sexuelles.

La Ville de Paris, en coopération avec le Centre Hubertine Auclert, les Observatoires des violences faites aux femmes de Seine-Saint-Denis et de Paris et l'association En Avant Toute(s), a développé un outil de lutte contre les violences faites aux jeunes femmes : le violentomètre. L'objectif de celui-ci est de sensibiliser aux violences conjugales en évaluant, au travers d'une gradation colorée et de 23 questions, si une relation amoureuse est basée sur le consentement et si elle ne comporte pas de violence. A l'occasion du 25 novembre, la Mairie du 19^e arrondissement organise une campagne de sensibilisation avec la distribution, dans les boulangeries et les pharmacies, de sacs sur lesquels est représenté le violentomètre.

En complément des informations données lors de la soirée, ci-après plusieurs modes de signalement et de prise en charge :

- * le 14 (personnes sourdes, malentendantes, aphasiques, dysphasiques),
- * le 3919,
- * un courrier adressé au Procureur,
- * le dépôt d'une plainte sur la plateforme nationale d'aide aux victimes,
- * le site Ecoutes Violences Femmes Handicapées (lancé par FDFA), les services d'accueil des urgences AP-HP.

* Les *safe place* : des endroits sûrs dans lequel des personnes peuvent trouver refuge en cas d'agression ou de confrontation à des situations d'harcèlement ou de violence. L'application UMay recense notamment ces lieux et permet de faire des signalements. Dans le 19^e arrondissement : Zoé Bouillon 19, Le canon d'Achille, Le Sacré Vin, Kaffeebar 19, La Cantine Bretonne, Civette Brunet, Le disco Bar, Le Bergerac, La civette Télégraphe, Le pot à tabac, Le Paradou, Le Paon Qui Boit, Up-cycle, Incarnadine artisan tapissier, Incarnadine.

Diffusion d'une vidéo de témoignage de Marie Rabatel, présidente de l'Association francophone de femmes autistes

Voici le lien vers la vidéo : [Mon Parcours Handicap – Prévention des violences, témoignage de Marie Rabatel](#)

Présentation du module Prévention Violences Sexuelles Handicap de l'Association francophone de femmes autistes

Voici le lien vers le module de formation : [Violences sexuelles et handicap](#)

Qui sont principalement les auteurs de violences sexuelles sur les personnes en situation de handicap ?

- ⇒ Des membres de la famille ou de l'entourage,
- ⇒ Des personnes en situation de handicap hébergées dans les mêmes établissements d'hébergement et de soins,
- ⇒ Des personnels des établissements d'hébergement et de soins,
- ⇒ D'autres personnes intervenant dans la prise en charge, l'accompagnement et le transport des personnes en situation de handicap

Dans quelle proportion le risque est-il plus grand pour les enfants en situation de handicap de subir des violences sexuelles que pour l'ensemble des enfants ?

- ⇒ Trois fois plus grand

Quel est le pourcentage de femmes en situation de handicap à subir des violences physiques et sexuelles de la part de leur partenaire ?

- ⇒ Près de 35%

Quel est le pourcentage de femmes autistes victimes de violences sexuelles en France ?

- ⇒ Près de 90%

Intervention de Chantal Rialin, présidente de l'association Femmes pour le dire, Femmes pour agir

Femmes pour le dire, Femmes pour agir est une association créée en 2017, dont le but est de promouvoir la citoyenneté des femmes. Avant d'être femmes, celles-ci sont avant tout citoyennes. Toutefois, les femmes en situation de handicap ne sont souvent pas considérées comme des citoyennes à part entière. L'objectif de l'association est de lutter contre la double discrimination qu'entraîne le fait d'être femme et handicapée.

Les missions de l'association :

- Promouvoir la place des femmes handicapées dans la société, quel que soit leur handicap.

- Lutter contre la double discrimination que vivent les femmes handicapées : celle du genre et celle du handicap.
- Lutter contre les violences, voire les maltraitances subies par les femmes en situation de handicap. « Femmes handicapées, citoyennes avant tout ! ».

80% des femmes en situation de handicap ont été, sont ou seront victimes de violence en tous genres (pas uniquement sexistes et sexuelles).

L'association propose un accueil avec des permanences tenues par des assistant.es sociales, en physique et par téléphone, avec un.e psychologue et un.e juriste. Ouverte en mars 2015, *Ecoute Violences Femmes Handicapées* (01.40.47.06.06) est la première permanence en France d'accueil et d'accompagnement juridique, social et psychologique de femmes handicapées victimes de violences, voire de maltraitances. Des appels sont reçus de France métropolitaine, des départements et régions d'outre-mer, mais aussi de pays voisins. L'accompagnement proposé aux femmes en situation de handicap et victimes de violences comprend une écoute bienveillante, un accompagnement juridique, un accompagnement social et un accompagnement psychologique (travail sur le vécu des violences et sur la vie après et sans les violences), une reconquête de l'estime de soi physique grâce à un atelier « Beauté & Bien-être » et un retour vers l'autonomie grâce à un atelier d'accompagnement vers l'emploi.

La question des violences faites aux femmes en situation demeure trop peu étudiée et mérite que l'on s'y intéresse davantage, notamment pour faciliter la libération de la parole et la dénonciation des actes.

Intervention de Berivan Vialle, chargée de mission égalité pour l'association *Dans le genre égales*

Dans Le Genre Égales est une association de sensibilisation à l'égalité de genre (de 3 à 99 ans), de visibilisation de l'égalité (cocréations artistiques et déplacement en festivals) et de responsabilisation d'auteurs de violences faites aux femmes. Active depuis 2001, l'association intervient dans toute la France auprès d'un public divers comme des enfants dès 3 ans, des jeunes, des adultes, valides ou en situation de handicap. L'association intervient auprès d'élèves de collèges et lycées pour déconstruire les clichés.

Depuis 10 ans, l'association adapte ses ateliers à un public en situation de handicap (en fonction des handicaps cognitifs et moteurs), très demandeur d'informations sur le sujet de la vie amoureuse et affective. Un travail a également été mené avec l'Institut national des jeunes aveugles, autour de la notion de consentement.

Des projets de podcasts sont aussi portés sur le plus long terme avec des groupes de jeunes et des personnes en situation de handicap. Un podcast sur l'égalité a notamment été réalisé avec des travailleur-euses de l'ESAT La Hêtraie et des résident-es du foyer de vie L'Olivier de Jouy-le-Moutier, pour évoquer leur rapport à l'amour, à leur corps, à leur sexualité. Voici le lien pour accéder aux épisodes : [Radio Rapido | Dans le Genre Égales](#).

Plusieurs enjeux demeurent : comment aborder le sujet des violences sexuelles à des enfants qui ne parlent pas et ne vont pas à l'école ? Comment former les professionnels et le personnel éducatif sur la transmission de connaissances relatives à la vie sexuelle et affective ?

Intervention de David Dobbels, Capitaine de police, Chef de la Brigade de Traitement Judiciaire en Temps Réel du Service d'Accueil et d'Investigations de Proximité, Commissariat du 19^e arrondissement

La Police nationale est pleinement engagée sur les sujets de violences sexuelles et agit par l'accueil et l'écoute des victimes, ainsi que la prise des déclarations. A la suite d'une déclaration, un.e policier.e recevra la victime sur rendez-vous et un enquêteur formé prendra la plainte. Peu de plaintes de femmes en situation de handicap qui auraient subi des violences sont néanmoins recensées. Pour autant, le handicap de la victime est considéré comme une circonstance aggravante.

Après l'enquête, le dossier peut être suivi au pénal pour accompagner la victime et étudier la plainte. Des moyens spécifiques sont mis à disposition des femmes qui dénoncent des violences, notamment un code couleur qui peut être utilisé à l'arrivée au commissariat pour permettre à la personne d'être prise immédiatement en charge.

La Police a l'obligation de prendre les plaintes : lorsque celles-ci concernent des violences extra-familiales, les plaintes sont étudiées par la police judiciaire. Dans le cas de violences intra-familiales, une brigade de protection de la famille se chargera du dossier. Le nombre de plaintes pour violences intrafamiliales sont d'ailleurs en augmentation. Entre 5 et 7 jours sont nécessaires pour donner suite à une plainte. Les effectifs de la Police sont pleinement formés sur ces sujets.

Il n'y a pas besoin de la présence d'un.e tuteur.ice pour porter plainte. Un.e témoin peut aussi se rendre au commissariat pour signaler une agression ou dénoncer des violences.

Plusieurs enjeux soulevés :

- Des familles peuvent s'opposer à l'information auprès de leurs enfants sur la vie affective et sexuelle
- Quelle est la place et les responsabilités des familles et des aidants dans la dénonciation des violences ? Comment accompagner les victimes ?

Intervention de Hélène Schuster, vice-présidente de l'association Cap'devant

Quelques ressources utiles, réalisées par l'association Cap'devant :

- Une matinée d'échanges et de rencontres entre personnes accompagnées et professionnels de *Cap'devant* ! s'est tenue le 14 novembre 2023. La rencontre, qui s'est organisée autour d'un théâtre forum sur le thème de la bientraitance, a été cadrée par une psychologue extérieure. Ce projet porté par l'association et son comité Vie associative est né du souhait des personnes accompagnées par les différents établissements de l'association de se rencontrer, de mieux se connaître et de réfléchir ensemble sur des thèmes forts. Une charte a été rédigée pour faciliter l'expression des incompréhensions de chacun.e et pour améliorer la libération de la parole. Voici le document réalisé (à retrouver en pièce-jointe) : [2024_05_15-Livret-Bientraitance-vdef.pdf](#)
- Le livret « Un quotidien hors du commun » ([Livret-un-quotidien-hors-du-commun.pdf](#) et en pièce-jointe) retrace des échanges entre résident.e.s et professionnel.les des foyers du Pont de Flandre en 2019. L'objectif de ce document est d'éveiller la vigilance du personnel sur les actes de la vie quotidienne, et sur les situations de violences qui peuvent être rencontrées.

Les fiches santéBD (Coactis), qui aident à repérer et dénoncer des situations de violence et maltraitance, sont aussi à mentionner. Ce sont des outils précieux pour les personnes, les familles et les professionnel.les : <https://santebd.org/les-fiches-santebd/prevention-sante/maltraitance-1-comprendre-et-arreter-la-maltraitance> et <https://santebd.org/les-fiches-santebd/prevention-sante/maltraitance-2-les-differentes-sortes-de-maltraitance>.

Une ressource de Handiconnect intéressante, sur « Les violences faites aux personnes en situation de handicap (adultes) : focus sur les violences conjugales et violences sexuelles » : [S07 | Les violences faites aux personnes en situation de handicap \(adultes\) : focus sur les violences conjugales et violences sexuelles - Fiches Conseils - Professionnel de santé et le handicap](#).

Pour information, la Haute Autorité de Santé demande l'intégration de la promotion de la bientraitance et d'un plan de lutte contre les maltraitances dans les projets d'établissements accueillant des publics en situation de handicap.

Intervention de Ayoub Mansouri, instructeur en self-défense

Des actions de self-défense sont proposées pour les femmes victimes de violences par Ayoub Mansouri. Ces sessions permettent aux femmes de participer à un travail sur l'estime et la confiance en soi.

Intervention de Véronique Henry Kagan, chargée d'insertion, ESAT Les Ateliers Agnès Bossart-Rallion

L'ESAT Les Ateliers Agnès Bossart-Rallion a mené un projet autour de la vie affective et sexuelle dans l'établissement, avec la bibliothèque Claude-Levis Strauss, qui dispose d'un fonds de livre sur le féminisme.

Un groupe de discussion mensuel (« Les Agiteuses ») s'est constitué pour organiser des ateliers et des débats autour de cette thématique, avec une quinzaine de travailleur.ses de l'ESAT. Le projet a permis de faire émerger des témoignages de violences subies. Des pancartes revendicatives ont été réalisées et présentées à l'occasion d'une soirée.